

Dixième Année. — N° 93.

Prix du numéro 10 centimes.

Jeudi 19 Novembre 1896.

Bureaux: Rue de la Serre, 58.



ABONNEMENTS

Un an: Six mois:
 Suisse Fr. 6»— Fr. 3»—
 Union postale » 12»— » 6»—
 On s'abonne à tous les bureaux de poste.

ANNONCES

Provenant de la Suisse 20 ct. la ligne
 » de l'étranger 25 » »
 Minimum d'une annonce 50 cent.
 Les annonces se paient d'avance.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

Organe de la Société intercantonale des Industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

L'horlogerie et le traité de commerce avec le Japon

Nous avons publié dans notre dernier numéro, d'après la *Feuille officielle suisse du commerce*, les stipulations principales du traité de commerce que le Conseil fédéral vient de conclure avec le Japon.

La base de cet acte important est que le Japon nous assure le traitement de la nation la plus favorisée, ce qui nous garantit quelques droits fixés dans les traités qui lient le Japon avec l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne.

Il n'a pas été possible d'obtenir du gouvernement japonais l'inscription de tarifs quelconques dans le traité. Nous sommes donc renvoyés, pour tous les articles de notre importation dans ce pays, à la clause de la nation la plus favorisée stipulée en notre faveur; mais comme les montres ne figurent pas dans les tarifs des traités passés avec d'autres nations, nous ne sommes pas fixés, dès à présent, sur le traitement auquel sera soumise l'horlogerie suisse.

Ce sera le nouveau tarif japonais qui fixera ces droits; on admet que le parlement japonais établira ce tarif général dans le courant du mois prochain et on a lieu de croire qu'il comportera des taux modérés.

En effet, au cours des négociations, l'assurance a été donnée que les droits du tarif général japonais auront un caractère fiscal à l'exclusion de toute idée protectionniste, de façon qu'ils n'apportent aucune entrave au commerce.

Une expérience désastreuse d'assurance contre le chômage

Voici comment l'Artisan commente la décision prise par la ville de St-Gall de discontinuer sa subvention à la caisse municipale d'assurance contre le chômage.

Il y a deux ans, nous avons signalé le vote important du Grand Conseil de Saint-Gall, qui a adopté une loi autorisant les communes à créer des caisses municipales d'assurance sur le chômage, avec conditions suivantes:

Là où sera instituée une caisse, l'obligation de l'assurance est imposée à tout travailleur dont le salaire journalier ne dépasse pas 5 fr.; la cotisation des membres ne doit pas dépasser 30 centimes par semaine; les assurés ont droit à une indemnité de chômage de 1 fr. par jour au minimum, lorsqu'ils ont payé régulièrement la prime pendant six mois et se trouvent sans travail depuis plus de cinq jours; le même assuré ne peut pas recevoir l'indemnité de chômage pour plus de 60 jours par an; la municipalité couvre les frais d'administration, et accorde à la caisse des subsides qui ne peuvent, dans la règle, dépasser 2 fr. par assuré et par an.

Sur la base de cette loi, la ville de Saint-Gall résolut de créer pour son compte, une caisse d'assurance contre le chômage, et cette décision fut ratifiée par l'assemblée communale le 23 juin 1895. La cotisation des assurés fut fixée à 15 centimes par semaine pour ceux qui ont un salaire inférieur à 3 fr.; à 20 centimes pour ceux qui gagnent de 3 à 4 fr.; et à 30 centimes pour ceux qui gagnent de 4 à 5 fr. Le produit des primes fut évalué à 33,000 fr., et les prévisions de dépenses à 38,000 fr. La Caisse municipale devait couvrir la différence, soit environ 5,000 fr. Les résultats ont été tout autres, comme nous le verrons bientôt.

La caisse fut créée à titre provisoire pour deux ans, soit jusqu'au 30 juin 1897. Elle fut organisé pendant l'été 1895 et le premier exercice fut clos le 30 juin 1896. Sur les premiers avis publiés par les journaux, 1,535 assurés se firent inscrire: au mois d'août, une nouvelle publicité amena 579 inscriptions. Il y avait beaucoup de réfractaires; il fallut même leur faire la chasse pour les atteindre, et le nombre des assurés monta ainsi à 3,430 à fin décembre 1895 et à 3,755 au 1^{er} avril 1896.

Il y eut, avons-nous dit, beaucoup de réfractaires à l'obligation, les uns par négligence, et le plus grand nombre parce qu'ils ne croyaient pas avoir besoin de la caisse. Ce sont tous les ouvriers stables, surtout les bons ouvriers, ceux qui gagnent les plus gros salaires. On leur faisait payer les plus fortes primes, sans tenir compte de la différence des risques. Ils étaient donc imposés en faveur

des mauvais ouvriers, des travailleurs paresseux ou buveurs, des rouleurs, en un mot. Aussi les bons ouvriers refusèrent-ils de payer. Déjà au 31 décembre 1895, il y avait 1,110 retardataires débiteurs de 3,000 fr.; et au 1^{er} avril suivant, environ 1,300 débiteurs d'à peu près 4,000 fr.

Les prévisions de recettes ne furent donc pas réalisées; celles-ci n'avaient atteint, au bout de 9 mois, que 16,402 fr. 95, tandis qu'il avait suffi de 3 mois pour dépenser 19,614 fr. 50; somme qui avait été distribuée entre 359 assurés, ce qui faisait une moyenne par tête d'environ 54 fr. 60.

La ville de Saint-Gall n'a pas voulu continuer de subventionner, au-delà des deux années d'essai, la Caisse municipale d'assurance contre le chômage. Celle-ci sera donc fermée le 30 juin prochain, à moins que l'on ne trouve une combinaison permettant de la faire revivre avec une autre organisation. L'expérience a démontré qu'il était très difficile de recouvrer les cotisations, et que l'obligation froissait la majeure partie des bons ouvriers.

Responsabilité civile

Le 28 septembre dernier, le conseil d'Etat du canton de Lucerne a transmis au Conseil fédéral une plainte de Jean Bachmann, à Winikon, contre les frères Hauser, propriétaires du Schweizerhof, à Lucerne, le priant de trancher la question de savoir si, à l'époque de l'accident arrivé à Bachmann le 7 mai 1896, cet hôtel était soumis ou non aux dispositions de la loi fédérale sur l'extension de la responsabilité civile du 26 avril 1887. Le Conseil fédéral s'est prononcé pour l'affirmative en vertu des considérants suivants: Pendant la saison des étrangers, les frères Hauser, propriétaires de l'hôtel, occupent, dans la partie de leur établissement destinée au transport des étrangers, du bagage et du matériel pour l'exploitation de l'hôtel, un nombre d'ouvriers supérieur au nombre moyen exigé par la loi précitée. Il s'agit donc ici d'une entreprise de voiturage dans le sens de la loi; car la circonstance qu'elle rentre dans le service de l'hôtel et ne constitue point

une industrie indépendante, ne change rien à la question. Quand les chefs de l'établissement objectent que Bachmann n'était que leur domestique et qu'ainsi on ne saurait dire qu'ils fussent responsables vis-à-vis de lui, on doit leur faire observer que ce qui importe en pareil cas, ce n'est pas la dénomination dont on se sert, mais la qualité d'employé. Or, Bachmann était employé dans leur entreprise de voiturage; il y était conducteur de fourgon quand il fut victime de l'accident dont il s'agit.

Marques de fabrique et de commerce

En exécution de la nouvelle loi russe du 26 février de cette année sur la protection des marques, le ministère russe des finances a arrêté que toutes marques de fabrique enregistrées en Russie jusqu'à présent, devront être renouvelées dans l'espace d'une année dès l'époque de la promulgation de la dite loi, soit dès le 19/31 mars 1896. Il a été en outre apporté les modifications suivantes aux conditions concernant la présentation des demandes pour l'enregistrement des marques. 1° Les extraits du protocole des marques accompagnant jusqu'à présent les demandes devront être pourvus d'une traduction russe légalisée. 2° On devra y joindre cent exemplaires de chacune des marques, imprimées en couleurs. 3° La demande devra être pourvue d'une estampille russe de 80 kopeks et l'on ajoutera pour chaque marque à enregistrer une estampille de même valeur. 4° La quittance des droits payés à l'administration de la comptabilité devra être jointe à la demande. Les frais d'enregistrement d'une marque (qui peut être fait à volonté pour un an ou pour dix ans) sont de 3 roubles pour la première année et d'un rouble pour chaque année subséquente, soit de 12 roubles, pour dix ans.

Le département sus-désigné désire, dans l'intérêt des propriétaires des marques, recevoir pour autant qu'il sera possible de le faire les clichés des marques dont l'enregistrement est demandé, lesquels seront retournés aussitôt après usage.

Congrès socialiste

Le congrès du parti socialiste suisse s'est ouvert samedi par une séance du comité. Les délibérations commençaient à quatre heures et ont duré jusqu'à dimanche.

La réunion générale qui a eu lieu dans la grande salle des assises, comptait soixante délégués. M. Z'Graggen, procureur général à Berne, présidait. M. Brandt, rédacteur à St-Gall, a été désigné comme vice-président, MM. Müller et Seidel comme secrétaires. Un différend s'est élevé au sujet des mandats des délégués bernois, qui sont arrivés à la séance en deux fractions de dix délégués chacune. Ce différend a été tranché en ce sens qu'on a admis cinq délégués de chacune des deux fractions.

Une proposition du comité des ouvriers métallurgistes suisses, tendant à exclure le rédacteur C. Moor du parti socialiste, a donné lieu à une vive discussion dans laquelle le rédacteur de la *Tagwacht* a été l'objet de violentes attaques. M. Wassilieff, qui a pris la défense de M. Moor, a proposé de ne pas entrer en matière. Sa proposition a été re-

poussée par 35 voix contre 13, puis cette première séance a été levée.

Après un long débat au cours duquel des paroles très vives ont été échangées et qui a commencé samedi à 8 heures du soir pour finir à 1 heure du matin, la «question Moor» a été provisoirement terminée par la nomination d'une commission d'arbitrage aux décisions de laquelle les deux parties ont déclaré à l'avance qu'elles se soumettraient sans condition.

Dimanche, le congrès a siégé depuis 9 h. du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi. Cinquante-neuf délégués étaient présents, représentant quinze localités. Une commission a été nommée avec mandat d'étudier la révision du programme et l'organisation du parti, ainsi que pour procéder à l'examen de réformes dans le domaine agricole.

M. Burkli, de Zurich, a critiqué l'organisation militaire actuelle et en a demandé la révision dans un sens populaire.

M. Müller, de Berne, a constaté que l'initiative en faveur de l'expropriation des chemins de fer n'a pas donné des résultats bien satisfaisants, jusqu'ici au moins. St-Gall a été désigné comme Vorort pour l'année prochaine, avec M. Brandt, de St-Gall, comme président. Le prochain congrès aura lieu en 1897 à Zurich.

Le congrès socialiste suisse a encore décidé dimanche de faire une propagande active pour la réorganisation du militaire dans un sens populaire, de se prononcer pour l'adoption du projet de banque d'Etat, d'organiser un mouvement d'initiative en faveur de l'introduction du système de la représentation proportionnelle pour les prochaines élections au Conseil national, enfin de remettre l'*Arbeiterstimme* à la Fédération ouvrière, dans le cas où un organe quotidien du parti serait créé à Zurich, comme le projet en a été formé.

La question du contrôle à Morteau

Le *Moniteur de la bijouterie et de l'horlogerie*, publie la correspondance suivante, datée de Besançon 8 novembre.

On se rappelle qu'à la suite du voyage à Besançon et Morteau de MM. Boucher, ministre du commerce et Rambaud ministre de l'instruction publique, sénateur du Doubs, une promesse avait été faite de la création d'un bureau de contrôle à Morteau, petite ville distante de quelques kilomètres de la Suisse et, conséquemment, très proche voisine des trois grands centres de production horlogère Suisse: La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Les Brenets. Depuis quelque temps, le bruit de la création prochaine de ce bureau a pris dans notre ville une telle consistance — quelques-uns disent à tort, beaucoup à raison — que les syndicats horlogers en général et les monteurs de boîtes en particulier, ont provoqué une réunion préparatoire d'accord avec le président et le secrétaire de la fédération ouvrière horlogère.

Cette réunion a eu lieu jeudi dernier, 5 novembre à 9 h. du soir dans la grande salle du palais Granvelle. Environ 200 ouvriers avaient répondu à ce premier appel. Nous n'entrerons pas dans le détail des discussions soulevées dans cette première réunion, car les unes sortaient complètement du sujet et les autres ont été reproduites dans la grande réunion publique du 7 novembre. Signalons

seulement qu'au cours de la discussion, un orateur a soutenu cette thèse: *que l'abolition des droits somptuaires par la réforme de la loi de Brumaire, trancherait toutes les questions relatives à ces bureaux et donnerait une expansion considérable au commerce horloger, si nous étions, en même temps, délivrés de toutes les entraves apportées par les chinoiseries administratives à la circulation commerciale.* Le président de l'assemblée répondit qu'il était entièrement de son avis.

La réunion décide de convoquer tous les présidents des syndicats patronaux et ouvriers pour le lendemain 7 novembre.

A cette réunion assistaient, outre les présidents et secrétaires des syndicats, plusieurs conseillers municipaux. Le président annonce que M. Beauquier, député de l'arrondissement de Besançon et M. Bernard, sénateur du Doubs, M. le maire de la ville et le président de la chambre de commerce assisteront à la réunion publique qui aura lieu le lendemain 8 dans la grande salle du Kursaal. Un nombre considérable de citoyens avaient répondu à l'appel du comité: la vaste salle était presque pleine.

Le bureau est composé des présidents et secrétaires de la fédération ouvrière et de la bourse du travail. A leurs cotés prennent place, MM. Beauquier, député, Bernard, sénateur, Gondy et Grosjean, conseillers municipaux.

Nous ne relèverons ici que les arguments principaux mis en relief par les orateurs contre l'établissement d'un bureau de garantie à Morteau. Tout d'abord une question d'intérêt général. Ce bureau, très proche de grands centres d'établissement de montres Suisses, aurait pour conséquence immédiate de favoriser la contrebande sur une vaste échelle. En effet, des fabricants, des Brenets, du Locle, de la Chaux-de-Fonds, du vallon de St-Imier, n'auraient qu'à faire contrôler leurs boîtes à Morteau. Après cette opération ces boîtes rentreraient en Suisse; on y placerait les mouvements terminés et ensuite les montres entreraient en France, *par dessus les sapins*, sans avoir à payer les droits de douane qui sont de 3 fr. 25 pour une montre or à cylindre, 4 fr. à ancre et 10 fr. pour les chronomètres et les pièces compliquées.

On voit que les fabricants étrangers pourraient nous faire une concurrence contre laquelle nous ne pourrions plus lutter.

A l'appui de cet argument, M. Beauquier donne lecture d'une pétition appuyée par les fabricants du Locle et de la Chaux-de-Fonds, demandant la création d'un bureau de garantie à Morteau en 1889. Evidemment personne en France ne suspecte la loyauté et la bonne foi de nos voisins et amis les Suisses; mais en Suisse c'est comme partout: il y a des commerçants honnêtes et délicats dans leurs manières d'agir, et d'autres absolument dépourvus de préjugés.

M. le député de l'arrondissement donne lecture d'un document auquel la réunion ne s'attendait guère: c'est un avis du conseil fédéral Suisse défavorable à l'établissement d'un bureau de garantie à Morteau en ce sens: «qu'il favoriserait le transfert des fabricants Suisses à Morteau.»

Un orateur fait remarquer que depuis longtemps Besançon fournit des boîtes d'or finies aux fabricants Mortuaciens; ils n'ont donc à payer que les frais de poste en plus. Toutes les économies, et la suppression des emplois inutiles étant à l'ordre du jour dans les spires

gouvernementales, on ne comprend pas très bien pourquoi on créerait un nouveau poste, puisque Morteau peut faire ses boîtes à Besançon.

Une question d'intérêt particulier à la ville de Besançon est encore invoquée. On sait qu'une partie des sommes perçues par le bureau de garantie revient de droit à l'école nationale d'horlogerie de Besançon. Les fabricants Mortuaciens faisant contrôler leurs boîtes dans leur localité, ce serait autant de perdu pour la caisse de l'école, dont les frais sont très considérables.

Après la lecture de la discussion générale, l'assemblée a adopté à l'unanimité, moins une voix, l'ordre du jour suivant :

« La population ouvrière de Besançon, assistée de son député, M. Beauquier, de M. le Maire de Besançon, de la Fédération ouvrière de Besançon et de Franche-Comté, des syndicats patronaux de l'horlogerie et d'un grand nombre de notabilités du commerce et de l'industrie locale, réunis à la salle du Kursaal, en réunion publique, le 7 novembre 1896, à l'effet de protester contre la création d'un contrôle à Morteau; après avoir entendu les nombreux orateurs qui, tous, reconnaissent les droits imprescriptibles de la ville de Besançon à l'appui et à la protection de l'Etat et du gouvernement en faveur de sa principale industrie, l'horlogerie, proteste unanimement et avec la plus grande énergie contre cette mesure, qui aurait pour effet de dépouiller une ville de l'importance de Besançon, au bénéfice de Morteau, et passe à l'ordre du jour.
 PIERRE DECOQ.

Consulats

Le Conseil fédéral a, en date du 13 de ce mois, accordé l'exéquatur à MM. *Oscar Zollikofer*, à St-Gall, et *Rodolphe Thommen*, à Bâle, consuls honoraires d'Espagne; le premier pour les cantons de St-Gall, les deux Appenzell et Turgovie, le second pour les deux Bâle.

Traités de commerce

La convention basée sur le principe de la nation la plus favorisée, signé le 12 août écoulé à Buenos-Ayres entre la Suisse et la République argentine, (voir le N° du 19 septembre de la *Feuille off. suisse du commerce*) a été ratifiée à l'unanimité par le *sénat* argentin. La dite convention n'a pas encore été discutée par la Chambre des députés.

Nouvelles diverses

80,000 francs le kilo. — Quel est le produit fabriqué le plus cher au monde, demande M. Wilfrid de Fonvielle?

Ce sont, répond-il lui-même, les filaments de charbon que l'on emploie pour les lampes d'incandescence. La plupart se fabriquent à Paris et sortent des mains d'un artiste qui désire garder l'anonymat pour mieux conserver le secret de la fabrication. C'est au gramme qu'a lieu la vente en gros; mais en rapportant le prix de sa marchandise au kilo, on voit que les filaments des lampes de 20 bougies valent 80,000 francs le kilo et celui des lampes de 30 bougies, 120,000 francs. Les premiers ont un diamètre de 20 mil-

lièmes de millimètre, et les autres de 4 millièmes et demi. Il y en a donc pas mal à la livre. Ceux des lampes de trois bougies sont si légers qu'il en faut trois millions pour arriver au poids d'un kilo. Comme la longueur de chacun est de 10 centimètres, la longueur totale est de 300 kilomètres.

Les dépenses des visiteurs à Paris pendant les fêtes russes pour 1,250,000 personnes ayant séjourné en moyenne de neuf jours, et chacune ayant dépensé, en moyenne, 157 fr. 50, sont évaluées à une somme totale de 200 millions de francs. Sur cette somme, on a calculé que 25 millions ont été payés aux chemins de fer, 7 millions aux omnibus, tramways et voitures de Paris, 32 millions aux hôtels ou pour la location des fenêtres; 4 millions aux restaurants, cafés, concerts, brasseries; 100 millions auraient été dépensés par ceux qui ont pris leurs repas ailleurs que dans les restaurants; sur ce total 10 à 12 millions ont été payés à la ville pour l'octroi, et le profit net des fournisseurs est évalué à une somme totale de 28 millions de francs.

AVIS

Nous prions ceux de nos abonnés qui possèderaient encore des numéros 60, 61, 62 et 66 de l'année 1896 de la « Fédération horlogère » de bien vouloir nous les envoyer. Nous les remercions d'avance.

L'Administration.

Cote de l'argent

du 18 Novembre 1896

Argent fin en grenailles. . fr. 113.50 le kilo.

NOUVELLE MONTRE HUIT JOURS, PERFECTIONNÉE, GARANTIE. Prix réduits
GINDRAT-DELACHAUX, fabricant, CHAUX-DE-FONDS, 72, Rue Léopold Robert, 72. CHRONOMÈTRES. QUANTIÈMES.

Société suisse pour la construction
de locomotives et de machines à Winterthour
MOTEURS A PÉTROLE
Construction verticale de 1 à 6 chevaux; construction horizontale de 1 à 35 chevaux.
Emploi de pétrole ordinaire, coûtant 6 à 8 cts. par cheval et par heure.
Plus de 300 moteurs à pétrole avec environ 3000 chevaux en service.
MOTEURS A GAZ
Machines à vapeur fixes et demi-fixes
Chaudières à vapeur
Installations d'éclairage électrique et de transport de force 3478

Fabrique de galonné, pendants, couronnes et anneaux
Canons olives or, plaqué or, argent, acier et métal en tous genres
et par procédés mécaniques les plus nouveaux

Jules Bourquin MADRETSCH (Suisse)

Spécialité d'assortiments Louis XV acier et métal soignés depuis
9 à 40 lignes, garantis comme qualité et bienfaisance

PENDANTS RONDS ARGENT CREUX SANS SOUDURE

Couronnes poussettes indépendantes

TÉLÉPHONE Exécution très rapide! _ TÉLÉPHONE

Fabrique de Verres de montres en tous genres
J. BASTARD & REDARD
GENÈVE
Seuls fabricants des Glaces lentilles mi-concaves et chevées; très supérieures aux mi-concaves à biseau arrondi fournis par les poseurs sous le nom de-lentilles.
Spécialité de **demi-boules** et **breloquets** en cristal blanc et de couleur de 10 à 40 lignes. — Gros, détail et posage. 3819
Médaille d'argent, Exposition nationale suisse, Genève 1896.

Prix-Courants et Albums
Illustrés
pour l'HORLOGERIE
et les branches similaires.
Plus de 2000 clichés
de montres, pendules,
réveils, fournitures, boîtes à
musique, bijouterie, optique,
etc.
à disposition. — Traductions.
Imprimerie Artistique **R. HAEFELI & C^{ie}**
10, Rue Léopold Robert, 10 CHAUX-DE-FONDS Maison de la Banque Reutter & Cie.

Technicum de Bienne. Ecole d'Horlogerie

Apprentissage complet: 3 ans.

Cours spéciaux, tels qu'échappements, repassages, etc. — 18 mois. Classe de rhabillage et classe de remontage.

Enseignement dans les deux langues

Bureau cantonal d'observation des montres

S'adresser au Directeur.

La Commission.

**On offre à louer pour de suite,
de grands locaux**

utilisés jusqu'à ce jour comme ateliers et bureaux d'horlogerie, au plainpied d'une maison située au centre des affaires.

S'adresser à M. **Alf. Schwab**, rue de la Serre 61 ou à M. **Henri-Albert Didisheim**. 3993

Une importante fabrique de boîtes argent demande pour le 15 janvier 1897 un

contre-maître

et un

tourneur

à la machine Revolver.

S'adresser au bureau du journal sous chiffres **A. D. J.** 3995

A vendre 1 lot de montres 10 lig. rem., acier bleu, brun, noir émail et décor fantaisie, en qualité soignée. — Adresser les offres par écrit au bureau du journal sous initiales **J. B. L.** 3992

A VENDRE

tout l'outillage d'une fabrique de boîtes or et argent, très bien outillée, machines Revolvers.

L'acheteur pourrait louer les locaux, location très bon marché. Force motrice électrique. Bonnes conditions de paiement. S'adr. sous chiffre **A. B. 22**, bureau du journal. 3403



Fabrication d'Horlogerie

de 9 à 12 lig. or, argent, acier, en tous genres et pour tous pays. Pour l'Allemagne à tous titres. Montres parures argent, émail, avec broches fantaisie variée.

Spécialité de grandes pièces ancre, en plaqué, argent niel, peinture. 3486

CH. DULCHÉ, Doubs 67
Chaux-de-Fonds.

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialité de **montres argent et acier** 10 à 12 lignes avec fond peinture sur émail

Ad Schweizer - Schatzmann

83, Rue de la Paix, 83
LA CHAUX-DE-FONDS
Téléphone 3802

H. KLEINERT & C^{ie}, Bienne
Aciers anglais et de la Styrie. Laitons, Métaux pour tous les usages de l'horlogerie. — Représentants des Laitonneries Wieland & C^{ie}, à Ulm s/D. 3452

Baux à loyer

Nouvelles éditions :
Petit format, brochure : 25 cts. l'ex.
Grand format, chancellerie : 20 cts. »
Rabais par quantité.

Imprimerie artistique **R. HAEFELI & C^{ie}**
CHAUX-DE-FONDS

Maison de la Banque Reutter & C^{ie}
rue Léopold Robert, 10.



**Achat
au comptant**

de montres argent et métal, genres anglais. 3556

Fritz Kundert, 73 Hall Road,
Handsworth, Birmingham.

Fabrique d'assortiments ancres
A. ADAM, Chaux-de-Fonds
Spécialité de levées visibles, ancres et fourchettes d'une pièce. — Exportation pour fabrications de levées s. modèle en tous genres.

Taillages de roues
pour chronographes, quantités, etc.
Fournitures et Tournages
de tous genres de pièces laiton et acier

L. BORNAND & FILS
PONT (Vallée de Joux). 3514

Oxydage brillant bleu-noir

Procédé nouveau 3937
très soigné et solide.

Oxydage brillant ou mat noir

Echantillons à disposition.

A. Erismann, Granges.

J. Maumary
BIENNE

41, Rue Centrale, 41

Spécialité de
montres 9 et 10 lignes
or, argent et acier
Calibre Vacheron perfectionné
Prix modérés 3932

Fabrique de fournitures d'horlogerie
par procédés mécaniques
Interchangeabilité

Numa Rochat - Le Pont
Raquettes et coquerets fins
(prix spéciaux par séries)
Raquettes pour l'exportation
sur gauges ou filière anglaise.
Raquettes soignées avec coque-
rets, acier trempé, sertis rubis.
Raquettes soignées pour pièces
à calottes.

Découpage et finissage de res-
sorts pour posages de mécanismes
chronographes répétitions, etc.
Ressorts régulateurs pour rég-
lage.
Roues pivotées avec cœurs en
place.
Ouvrage soigné. 3907

Montres de dames

Spécialité de petites pièces Ancre
Secondes au centre
calibre Glashütte, déposé
13 et 14 lig. ancre
ALC. JEANPRÉTRE
VILLERET 3909

Fabrication et posage de mécanismes
par procédés mécaniques 3606
Fourniture de pièces détachées

ALEXIS CAPT
ORIENT-DE-L'ORBE (Vaud)

Livres d'établissement

Modèles nouveaux
livrables par retour du courrier :

Modèle A (3 cartons à la page)
N° 1. — Papier fin fort, 500 pages,
reliure soignée, toute toile
noire, garnie de parchemin,
étiquettes peau rouge, dorées,
renforcées . . . **Fr. 19.—**
N° 2. — Papier fin mi-fort, 500 pages,
bonne reliure, toute toile, éti-
quettes papier . **Fr. 15.—**

Modèle B (6 cartons à la page)
N° 3. — Papier registre, 500 pages, re-
liure soignée, toute toile noire,
garnie de parchemin, étiquet-
tes peau rouge, dorées, ren-
forcées . . . **Fr. 25.—**
N° 4. — Papier fin mi-fort, 500 pages,
bonne reliure, toute toile, éti-
quettes papier . **Fr. 21.—**
Feuilles spécimens à disposition.
2 % d'escompte au comptant.

Pour les envois au dehors: Port en sus

Se recommandent

Imprimerie artistique **R. HAEFELI & C^{ie},**
Chaux-de-Fonds.
Maison de la Banque Reutter & C^{ie}, rue Léopold Robert, 10.

Un jeune homme actif et sé-
rieux, connaissant les deux lan-
gues, et qui est au courant de la
comptabilité et des travaux de
bureau en général, cherche place
comme **COMMIS** dans une bonne
maison, de préférence à l'étran-
ger. Références de premier ordre
sont à disposition. Adr. les offres
sous chiffres **A. 2030 W** au bu-
reau du journal. 4001

**Fabrique de ressorts
pour montres**

Genres soignés 3930
SPÉCIALITÉ: Ressorts renversés

Alfred Jeanjaquet
successeur de Ch^e Jeanjaquet
NEUCHÂTEL

Prix-courant franco sur demande

Une importante maison

d'horlogerie cherche une fabrique
d'assortiments pouvant fournir
les fourchettes genre américain,
levées visibles pour échappement
fixe, ou une fabrique d'échappe-
ments pouvant se charger de
livrer des ancres fixes par bonnes
séries. — S'adresser **E. W. U.**
poste restante, Chx-de-Fonds. 3996

Qui fabrique

finissage 18^m, 3/4 platine sav. ?
Offres sous **R. 7698 J.** à l'A-
gence **Haasenstein & Vogler,**
St-Imier. 3997

**Nouveau
Livre de Ménage**

en langue française et allemande.

Le plus complet et le plus pratique
pour la bonne tenue du ménage.

Feuilles spécimens gratuits et franco.

Prix : 1 fr. 50

Imprimerie artistique **R. HAEFELI & C^{ie},**
Chaux-de-Fonds.

Maison de la Banque Reutter & C^{ie}, rue Léopold Robert, 10.



Calibre à vendre

On offre à vendre un calibre et
outillage pour remontoirs 11 lig.
seconde au centre, pouvant
servir également pour 13 lignes.

S'adresser sous chiffres **123**
A. F. au bureau du journal. 3998

COMPTABLE

Jeune homme qui a terminé
son apprentissage dans le bureau
d'une importante fabrique d'hor-
logerie, cherche place comme
commis dans la Suisse française
pour se perfectionner dans la
langue. Références et certificats à
disposition. Adresser les offres sous
O.127 au bureau du journal. 3999

UN FABRICANT

de répétitions en tous genres
cherche à entrer en relation avec
une bonne maison qui lui fourni-
rait les boîtes ou les boîtes et
mouvements. 4000

Prière de déposer les offres sous
chiffre **8500** au bureau du jour.

Aux fabricants d'horlogerie :

Carnets pour Ecots

Nouvelle édition complétée.

à fr. **1.25** l'ex. pris au bureau.

Envois au dehors :

1 ex. : fr. 1.45 franco, contre remboursement
2 " " 2.75 " " "
6 " " 7.50 " " "

Imprimerie artistique R. HÄFELI & C^{IE}.

Chaux-de-Fonds

Maison de la Banque Reutter & C^{ie}, rue Léopold Robert 10.

AU LOCLE

En Dépôt à la Librairie-Papeterie
L. Bock.

A BIENNE

chez M^r **Marcel Grumbach**,
Librairie-Papeterie

Calibre revolver
Encliquetage breveté S. G. D. G.



Finissages : de 15 à 19 lignes cylindre
de 16 à 19 " ancre

en lépine
seulement

Finissages : de 15 à 19 lignes cylindre
de 16 à 22 " ancre

en lépine
et savonnette

Dans le **calibre vue** : La 1^{re} qualité a le renvoi de mise à l'heure pivoté.

3772

La 2^{me} " " " " " " " " non pivoté.

La fabrique livre aussi le mouvement à ancre avec échappement fait dans les genres bons courants et soignés.

La maison continue toujours la fabrication des genres ordinaires, dans les grandeurs de ses calibres vue.

Fabrique d'Ebauches

H. PARRENIN & MARGUET

à

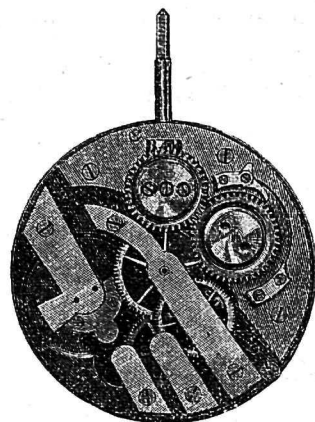
VILLERS-LE-LAC

Doubs

La fabrique ne fait pas la

montre.

Cal. vue. Masse brisée
Pignon remontoir syst. St-Croix



Fabrique mécanique de boîtes acier

en tous genres

ROBERT GYGAX

SAINT-IMIER

Spécialité de boîtes fantaisie

acier et argent :

Feuillages. Boules. Cœurs. Carrés. Coquilles, etc., etc.

TÉLÉPHONE

3712

FABRIQUE D'HORLOGERIE GARANTIE

TÉLÉPHONE

BIENNE

(Suisse)

Calibre Vacheron déposé
Grandeur 9 lignes



L. Burri-Haldi

Nouveauté récente

La boîte punaise, extra plate, la forme la plus élégante qui s'est faite jusqu'à maintenant, et peut être montée dans toutes les grandeurs, et avec tous les métaux.

Les contrefacteurs seront poursuivis avec toute la rigueur des lois.

Seul représentant et dépositaire
pour le canton de Neuchâtel :

M. Paul Bailod-Houriet, à la Chaux-de-Fonds.

Echantillons à disposition

3464

BIENNE
(Suisse)



COMPTOIR TH. ECKEL

J. J. LAULY

- FONDÉ EN 1858 -

Renseignements commerciaux, Adresses, Contentieux et Recouvrements

BALE - BRUXELLES - LYON - S^T - LOUIS

Recommandé à différentes reprises par le Ministre du Commerce en France

— Relations avec tous les pays du Monde —

Universellement apprécié par son excellente organisation, ses grandes relations et son travail loyal et consciencieux.

Tarif franco sur demande

3463

SCHÜRCH, BOHNENBLUST & C^{IE}

Successeurs de J. R. GARRAUX

NEUCHÂTEL

Outils et fournitures d'horlogerie en tous genres

Dépôt des aciers anglais, Marque „Peter Stubs“
en barres, planches, fils, etc.

Agents généraux pour la Suisse des

Fonderies-laminoirs, Basse & Selve, à Altena (Westphalie)

Laiton, nickel, cuivre, bronze, aluminium et autres métaux
pour l'horlogerie, l'électricité, etc.

3525

SCHWOB FRÈRES

CHAUX-DE-FONDS

Assortiment complet en :

Chronographes

Compteurs et

Rattrapantes

3642

Fabrique d'Ebauches et Finissages

Henri Jeannin-Rosselet, Fleurier

Spécialités : Genres anglais 3/4 plat. à clef et à remontoir, ancre et cyl. Cal. Chinois ancre et Duplex, 14 à 23 lig. Genre russe. 3/4 plat. cyl. et ancre de côté, roue d'échappement à la quart et au pont ; couvre-rochet ovale ou autre. 3707

Pièces à ponts cal. Paris nickel ou laiton. Tous ces genres se livrent dans les grandeurs de 15 à 21 lig. en qualité irréprochable de facture et d'avancement provenant d'un travail consciencieux et d'un outillage perfectionné. La fabrique ne finit pas la montre.

Tous les autres genres sur demande. — Prix modérés

OXYDAGE BRILLANT BLEU-NOIR

NOUVEAU PROCÉDÉ

Garanti extra-soigné et solide

Cette nouvelle méthode surpasse en beauté et en solidité

Tout ce qu'on peut offrir en oxydages réussis et élégants

Point de vernissageFabrication de tous genres et de toutes grandeurs de **Boîtes acier** avec le nouvel**oxydage brillant ou mat-noir solide.**

Je me charge aussi de l'oxydage brillant et du mat-noir pour les Boîtes acier n'étant pas de ma fabrication. 3314

Exécution rapide et soignée.

Demander prix et échantillons à **Jean FINGER,**Monteur de Boîtes à **Longeau** près Bienne.**Schorpp & Vaucher**

CHAUX-DE-FONDS

SPÉCIALITÉ DE MONTRES ACIER FANTAISIE

Nouveautés brevetées

3912

Propriétaires des brevets de la montre

„**Duchesse**“

(Pierres serties sur incrustations d'argent)

EDOUARD HEUER & C^{IE}

BIENNE (SUISSE)

Manufacture d'Horlogerie en tous genres
et pour tous paysSpécialités : **Chronographes** simples, compteurs de minutes, Rattrapantes et Rattrapantes compteurs, en boîtes «hermétiques», or, argent, acier, plaqué or et métal.

Brevet + 9407/189

Compteurs Sport. — Montres pour dames, qualité bon courant. 3451

Pierres fines pour Horlogerie et Bijouterie

COMMISSION

EXPORTATION

A. RUEFF & C^{IE}

CHAUX-DE-FONDS

Grand assortiment de

Chronographes Compteurs

mécanisme dessous le cadran ; les seuls

indérangeables et**anti-magnétiques,** indispensables aux personnes exposées

aux contact de l'électricité ; système de mécanisme simplifié et nouveau ; brevetés en France et en Suisse. Mouvements très soignés : levées visibles, double plateau, balancier compensé. — Malgré ces perfectionnements, prix très avantageux.

Echantillons à disposition 3829

A vendre**Belle maculature** à 20 cts. le kilo.
à la „Fédération Horlogère“.**MONTRES BON MARCHÉ GARANTIES**ancré et cylindre, Lépins 18^{mm}

en tous genres de boîtes

OUTILLAGE DE PRÉCISION

à l'usage des fabriques de montres, mécaniciens, électriciens, etc. 3872

Manufacture de Chézard, Sandoz & C^{ie}

CHÉZARD (Suisse)

Fabrique d'Horlogerie
FONDÉE EN 1858

Récompenses:
PARIS 1889
CHAUX-DE-FONDS 1891
CHICAGO 1893
GENÈVE 1896

DITISHEIM & C^{IE}

SUCCESSIONS DE MAURICE DITISHEIM

Chaux-de-Fonds
SUISSE

64, Rue Léopold Robert

MONTRES RÉPÉTITIONS
AVEC TOUTES COMPLICATIONS

BEAU CHOIX DE MONTRES PARURES

MONTRES OR POUR HOMMES • MONTRES FANTAISIE POUR DAMES

**COMPTEUR-AVERTISSEUR „LEBET“**

Breveté

pour conversations téléphoniques

Breveté

Seul et unique appareil enregistrant tout à la fois le nombre de conversations et la durée de celles interurbaines.**Economie indiscutable** pour tout abonné au Téléphone.**Arthur Lebet** 3744

Rue du Nord, 64, La Chaux-de-Fonds.

IMPRIMERIE ARTISTIQUE

Maison de la Banque Reutter & C^{ie}

10, Rue Léopold Robert, 10

CHAUX-DE-FONDS

Spécialité d'impressions pour l'Industrie et le Commerce de l'Horlogerie

Installation des plus moderne

R. Haefeli & C^{ie}

ALBUMS, PRIX-COURANTS

Registres spéciaux

TÉLÉPHONE

Impressions à l'encre à copier. — Traductions. — Reliure. — Clicherie

V^{ve} J. WYSS FILS, CHAUX-DE-FONDSCadrans paillonnés en émaux transparents, teintes RUBIS BLEUES, OPALES, etc., sur plaques gravées et flinquées ; articles brevetés. — Nouveaux genres de cadrans et plaquettes pour fonds de boîtes émaillés sur métaux fins, émaux nacrés de diverses nuances : **Articles déposés.**Spécialité de fonds fantaisies noirs et couleurs pour boîtes acier et autres. — Echantillons à disposition. 3239
Médaille d'argent à l'Exposition nationale, Genève 1896.